



---

## 71ème session de l'Assemblée générale

Comité spécial des opérations de maintien de la paix

### Débat général General Debate

New York, le 21 février 2017

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies

---

Monsieur le président,

En octobre dernier, à l'occasion du débat de la Quatrième Commission consacré aux opérations de maintien de la paix, nous avons mentionné plusieurs principes importants pour la Suisse, notamment la prévention des conflits, la primauté de la politique, les affaires de police ainsi que la tolérance zéro pour l'exploitation et les abus sexuels. En vue des prochaines négociations, je souhaite souligner des points supplémentaires importants et pour lesquels nous avons proposé des amendements au rapport du C-34.

Premièrement, la résolution sur l'examen de l'**architecture de consolidation de la paix** des Nations Unies jette des bases solides pour renforcer la cohérence et la coopération dans les domaines de la consolidation de la paix et de la pérennisation de la paix. La Suisse salue la notion de pérennisation de la paix, car celle-ci couvre les activités permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits. En raison du lien fort entre consolidation et maintien de la paix, les conclusions de l'examen du dispositif de consolidation de la paix devront être reflétées de manière adéquate dans le prochain rapport du C-34.

Le deuxième point concerne le rôle crucial de l'**état de droit** dans les situations où des opérations de paix pourraient être déployées : nous sommes tous conscients que les conflits ne peuvent être réglés par les moyens militaires seuls. Diverses mesures inscrites dans des résolutions du Conseil de sécurité ainsi que dans des processus de consolidation de la paix ont contribué à la stabilisation durable d'un pays. Ceci a été particulièrement le cas pour les mesures destinées à renforcer l'état de droit dans des pays sortant d'un conflit. Les capacités locales en matière d'état de droit doivent être rétablies et améliorées dès le début d'une opération de paix de l'ONU, et ce en coopération étroite avec d'autres acteurs du système onusien, le gouvernement du pays hôte ainsi que les communautés affectées par un conflit. Il est essentiel que les mandats prévoient de telles mesures. Nous encourageons la pleine utilisation des mécanismes de coordination opérationnelle tels que la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises.

Le troisième point a trait au défi permanent que représentent **la sûreté et la sécurité**: certaines missions font face à des menaces conventionnelles et asymétriques – qui affectent la situation sécuritaire. Le nombre très élevé de tués et de blessés dans les rangs des soldats de la paix nous rappelle de manière tragique que des améliorations sont encore nécessaires en la matière. Pour permettre une meilleure protection du personnel militaire, policier et civil, il est indispensable de finaliser rapidement des politiques communes en matière de sûreté et de sécurité, d'assurer une gestion intégrée de la sécurité, d'effectuer des évaluations régulières, d'entretenir le dialogue avec les pays contributeurs de contingents militaires et de police ainsi que de veiller à l'allocation de ressources et d'équipements suffisants. Dans ce contexte, nous rappelons l'importance des mesures à prendre par toutes les parties impliquées au titre de leur obligation de diligence afin d'atténuer les risques encourus par les forces de maintien de la paix. Il s'agit par exemple de préparer les troupes de manière appropriée à leur mission, en prévoyant notamment une formation certifiée de pré-déploiement.

Monsieur le Président,

De nombreux problèmes identifiés par l'examen des opérations de paix ont été abordés. Certaines des 166 recommandations ont déjà été mises en œuvre avec succès. Cependant, de nombreuses questions restent en suspens, en particulier celle de l'usage plus souple de toute la panoplie des opérations de paix, incluant leur financement au moyen d'un compte unique. Des mesures créatives sont nécessaires pour que les opérations de paix soient à même de remplir leur mission. Nous appuyerons le Secrétaire Général dans la mise en œuvre des mesures requises et nous encourageons tous les États membres à en faire de même. Les discussions de cette session du C-34 et leurs conclusions représenteront une étape essentielle vers la réalisation des réformes les plus nécessaires. Il s'agit de mettre à profit la dynamique créée par le Secrétaire Général et le Conseil de sécurité. La Suisse souhaite que les membres du C 34 s'accordent sur une position commune.

Permettez-moi, pour terminer, de remercier la présidence canadienne du C-34 d'avoir organisé une visite de terrain très utile et très instructive dans la zone de déploiement de la MINUSMA et de la MINUL. Nous encourageons l'organisation d'autres visites de ce type à l'avenir. Celles-ci permettent de mieux comprendre les réalités du terrain, aussi bien au sein des missions permanentes ici à New York que dans les capitales.

Monsieur le Président, je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr Chair,

Last October, at the occasion of the meeting of the Special Committee on Peacekeeping Operations, we mentioned several principles that remain important for Switzerland. Among them: the prevention of conflicts, the primacy of politics, matters of police and the zero tolerance for sexual exploitation and abuse. In view of the upcoming negotiations, I would like to highlight a few additional issues that are of significant importance to us and for which we have proposed corresponding amendments to the C-34 report:

First, the **resolution on the review of the United Nations peacebuilding architecture** sets out a solid foundation for stronger coherence and cooperation in the areas of peacebuilding and sustaining peace. Switzerland welcomes the notion of "sustaining peace" and in particular the understanding that it encompasses activities aimed at preventing the outbreak, escalation, continuation and recurrence of

conflict. It will be important to adequately reflect the outcomes of the peacebuilding review in the report of the C-34, as in today's world peacekeeping and peacebuilding need to go hand in hand.

The second area is the crucial role of the **rule of law** in situations where peace operations may be deployed: we all realise that armed conflicts cannot be resolved through military means only. Various measures anchored in Security Council resolutions as well peacebuilding processes that contribute to the stabilisation of a country in the longer term. This is particularly true for measures to strengthen the rule of law in countries emerging from conflict. Local rule-of-law capacities need to be restored and enhanced in a context-sensitive manner from the very beginning of a UN peace operation and in close cooperation with other actors within the UN system and the host government as well as communities affected by conflict. It is vital that mandates continue to contain such supplementary measures and we encourage the full use of operational coordination mechanisms such as the 'Global Focal Point (GFP) for Police, Justice and Corrections Areas in the Rule of Law in Post-Conflict and other Crisis Situations'.

The third area is the ongoing challenge related to **safety and security**: some missions face conventional and asymmetric threats affecting the security situation. The high number of fatalities and injuries among peacekeepers are a tragic reminder of the need of further improvements in this area. There is a clear need to rapidly finalize common safety and security policies, integrated security management, regular evaluations, dialogue with troop and police contributors as well as a sufficient allocation of resources and equipment to enable enhanced protection of military, police and civilian personnel. In this context we reiterate the importance of Duty of Care measures to be taken by all parties involved to mitigate the risks for deployed peacekeepers, such as the appropriate preparation of troops, including certified pre-deployment training.

Mr Chair, many of the challenges identified by the Peace Operations Review have been addressed. Some of the 166 recommendations have already been successfully implemented. However, numerous issues are awaiting action, among them most notably the creation of a single spectrum of peace operations including funding through a single account. Bold steps are required in order to make peace operations fit for purpose. We will support the Secretary-General in the implementation of the required measures and encourage all Member States to express their support as well. The discussions taking place during this C-34 session and their outcome will represent a key step towards implementing the most needed reforms. There is a must to tap into the momentum created by the Secretary-General and the Security Council. Switzerland hopes that all Member States of the C-34 will come to an agreement on a joint position.

Let me finish by thanking the Canadian chair of the C-34 for organising a very useful and highly informative field trip to MINUSMA and UNMIL. We encourage further visits of this type in the future, as they help to understand the realities in the field by the permanent missions here in New York and in the capitals.

Thank you, Mr Chair.



---

## 71ème session de l'Assemblée générale

Comité spécial des opérations de maintien de la paix

### Débat général General Debate

New York, le 21 février 2017

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies

---

Monsieur le président,

En octobre dernier, à l'occasion du débat de la Quatrième Commission consacré aux opérations de maintien de la paix, nous avons mentionné plusieurs principes importants pour la Suisse, notamment la prévention des conflits, la primauté de la politique, les affaires de police ainsi que la tolérance zéro pour l'exploitation et les abus sexuels. En vue des prochaines négociations, je souhaite souligner des points supplémentaires importants et pour lesquels nous avons proposé des amendements au rapport du C-34.

Premièrement, la résolution sur l'examen de l'**architecture de consolidation de la paix** des Nations Unies jette des bases solides pour renforcer la cohérence et la coopération dans les domaines de la consolidation de la paix et de la pérennisation de la paix. La Suisse salue la notion de pérennisation de la paix, car celle-ci couvre les activités permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits. En raison du lien fort entre consolidation et maintien de la paix, les conclusions de l'examen du dispositif de consolidation de la paix devront être reflétées de manière adéquate dans le prochain rapport du C-34.

Le deuxième point concerne le rôle crucial de l'**état de droit** dans les situations où des opérations de paix pourraient être déployées : nous sommes tous conscients que les conflits ne peuvent être réglés par les moyens militaires seuls. Diverses mesures inscrites dans des résolutions du Conseil de sécurité ainsi que dans des processus de consolidation de la paix ont contribué à la stabilisation durable d'un pays. Ceci a été particulièrement le cas pour les mesures destinées à renforcer l'état de droit dans des pays sortant d'un conflit. Les capacités locales en matière d'état de droit doivent être rétablies et améliorées dès le début d'une opération de paix de l'ONU, et ce en coopération étroite avec d'autres acteurs du système onusien, le gouvernement du pays hôte ainsi que les communautés affectées par un conflit. Il est essentiel que les mandats prévoient de telles mesures. Nous encourageons la pleine utilisation des mécanismes de coordination opérationnelle tels que la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises.

Le troisième point a trait au défi permanent que représentent **la sûreté et la sécurité**: certaines missions font face à des menaces conventionnelles et asymétriques – qui affectent la situation sécuritaire. Le nombre très élevé de tués et de blessés dans les rangs des soldats de la paix nous rappelle de manière tragique que des améliorations sont encore nécessaires en la matière. Pour permettre une meilleure protection du personnel militaire, policier et civil, il est indispensable de finaliser rapidement des politiques communes en matière de sûreté et de sécurité, d'assurer une gestion intégrée de la sécurité, d'effectuer des évaluations régulières, d'entretenir le dialogue avec les pays contributeurs de contingents militaires et de police ainsi que de veiller à l'allocation de ressources et d'équipements suffisants. Dans ce contexte, nous rappelons l'importance des mesures à prendre par toutes les parties impliquées au titre de leur obligation de diligence afin d'atténuer les risques encourus par les forces de maintien de la paix. Il s'agit par exemple de préparer les troupes de manière appropriée à leur mission, en prévoyant notamment une formation certifiée de pré-déploiement.

Monsieur le Président,

De nombreux problèmes identifiés par l'examen des opérations de paix ont été abordés. Certaines des 166 recommandations ont déjà été mises en œuvre avec succès. Cependant, de nombreuses questions restent en suspens, en particulier celle de l'usage plus souple de toute la panoplie des opérations de paix, incluant leur financement au moyen d'un compte unique. Des mesures créatives sont nécessaires pour que les opérations de paix soient à même de remplir leur mission. Nous appuyerons le Secrétaire Général dans la mise en œuvre des mesures requises et nous encourageons tous les États membres à en faire de même. Les discussions de cette session du C-34 et leurs conclusions représenteront une étape essentielle vers la réalisation des réformes les plus nécessaires. Il s'agit de mettre à profit la dynamique créée par le Secrétaire Général et le Conseil de sécurité. La Suisse souhaite que les membres du C 34 s'accordent sur une position commune.

Permettez-moi, pour terminer, de remercier la présidence canadienne du C-34 d'avoir organisé une visite de terrain très utile et très instructive dans la zone de déploiement de la MINUSMA et de la MINUL. Nous encourageons l'organisation d'autres visites de ce type à l'avenir. Celles-ci permettent de mieux comprendre les réalités du terrain, aussi bien au sein des missions permanentes ici à New York que dans les capitales.

Monsieur le Président, je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr Chair,

Last October, at the occasion of the meeting of the Special Committee on Peacekeeping Operations, we mentioned several principles that remain important for Switzerland. Among them: the prevention of conflicts, the primacy of politics, matters of police and the zero tolerance for sexual exploitation and abuse. In view of the upcoming negotiations, I would like to highlight a few additional issues that are of significant importance to us and for which we have proposed corresponding amendments to the C-34 report:

First, the **resolution on the review of the United Nations peacebuilding architecture** sets out a solid foundation for stronger coherence and cooperation in the areas of peacebuilding and sustaining peace. Switzerland welcomes the notion of "sustaining peace" and in particular the understanding that it encompasses activities aimed at preventing the outbreak, escalation, continuation and recurrence of

conflict. It will be important to adequately reflect the outcomes of the peacebuilding review in the report of the C-34, as in today's world peacekeeping and peacebuilding need to go hand in hand.

The second area is the crucial role of the **rule of law** in situations where peace operations may be deployed: we all realise that armed conflicts cannot be resolved through military means only. Various measures anchored in Security Council resolutions as well peacebuilding processes that contribute to the stabilisation of a country in the longer term. This is particularly true for measures to strengthen the rule of law in countries emerging from conflict. Local rule-of-law capacities need to be restored and enhanced in a context-sensitive manner from the very beginning of a UN peace operation and in close cooperation with other actors within the UN system and the host government as well as communities affected by conflict. It is vital that mandates continue to contain such supplementary measures and we encourage the full use of operational coordination mechanisms such as the 'Global Focal Point (GFP) for Police, Justice and Corrections Areas in the Rule of Law in Post-Conflict and other Crisis Situations'.

The third area is the ongoing challenge related to **safety and security**: some missions face conventional and asymmetric threats affecting the security situation. The high number of fatalities and injuries among peacekeepers are a tragic reminder of the need of further improvements in this area. There is a clear need to rapidly finalize common safety and security policies, integrated security management, regular evaluations, dialogue with troop and police contributors as well as a sufficient allocation of resources and equipment to enable enhanced protection of military, police and civilian personnel. In this context we reiterate the importance of Duty of Care measures to be taken by all parties involved to mitigate the risks for deployed peacekeepers, such as the appropriate preparation of troops, including certified pre-deployment training.

Mr Chair, many of the challenges identified by the Peace Operations Review have been addressed. Some of the 166 recommendations have already been successfully implemented. However, numerous issues are awaiting action, among them most notably the creation of a single spectrum of peace operations including funding through a single account. Bold steps are required in order to make peace operations fit for purpose. We will support the Secretary-General in the implementation of the required measures and encourage all Member States to express their support as well. The discussions taking place during this C-34 session and their outcome will represent a key step towards implementing the most needed reforms. There is a must to tap into the momentum created by the Secretary-General and the Security Council. Switzerland hopes that all Member States of the C-34 will come to an agreement on a joint position.

Let me finish by thanking the Canadian chair of the C-34 for organising a very useful and highly informative field trip to MINUSMA and UNMIL. We encourage further visits of this type in the future, as they help to understand the realities in the field by the permanent missions here in New York and in the capitals.

Thank you, Mr Chair.